

## FICHES PHYTO 2018 NOUVELLES AMM ET RETRAITS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

ATTENTION, ce sont les produits commerciaux qui sont homologués et non les matières actives.

- ☞ **Vérifiez les noms complets des produits.**
- ☞ **Seuls les produits ayant une AMM (Autorisation de Mise en Marché) en France sont utilisables.**

### Comment savoir si un produit est homologué ? Quelle source d'info privilégier ?

1. **L'étiquette du produit, si le produit est récent** : elle garantit les usages et les conditions d'utilisation du produit.
2. **Nos fiches techniques et l'agenda environnement qualité du Cerafel.**
3. **Site officiel ephy.anses.fr.** (recherche à partir du produit commercial de REFERENCE).
4. **En cas de doute : nous contacter (ou votre distributeur) pour vérification.**

### A - NOUVELLES AMM sur légumes plein champ depuis janvier 2017

(Autorisations de Mise en Marché = homologations) – Voir CONSEILS et conditions d'emploi sur étiquettes et FICHES TECHNIQUES

FONGICIDES	Usages : CULTURES + cible	Dose /ha
AMYLO XWG (bacillus amyloliquefaciens) <b>AB</b>	Concombre (courgette), laitue (scarole, frisée, mâche, roquette), melon (potimarron), fraisier, tomate, contre oïdium, pourriture grise et sclérotinia.	2.5 kg
COACH PLUS, OPTIMOTECH (dimetomorphe et pyraclostrobine)	Nouveaux usages sur melon (potimarron) : maladie des taches brunes en complément du mildiou.	2.5 l
REVUS (mandipropamid)	Nouveaux usages sur melon (potimarron), laitue (scarole, frisée, mâche, roquette), fines herbes contre mildiou,	0.6 l
TAKUMI (cyflufenamid)	Artichaut, concombre (courgette), melon (potimarron), fraisier sur oïdium.	0.15 l
TOPAZE (penconazole)	AMM artichaut, concombre (courgette), melon (potimarron), poivron, tomates contre oïdium. Par contre, <u>RETRAIT sur fraisier.</u>	0.5 l
ZAMPRO MAX (ametoctradine + dimethomorphe)	Nouveaux usages sur laitue (mâche, roquette) sous abri, melon (potimarron) contre mildiou ; nouvelles conditions emploi sur pdt.	0.8 l
INSECTICIDES	Usages : CULTURES + cible	Dose /ha
DELFIN (bacillus thuringiensis) <b>AB</b>	Nouveaux usages sur choux, fraise, concombre, melon, pomme de terre, céleri-branche, rhubarbe.	1 kg
FORCE 1.5 G (tefluthrine)	Nouveaux usages sur betterave potagère, céleri-branche ou rave, navet et rutabaga (6.6 kg/ha), radis (5 kg/ha) ; DVP de 20 m.	
NATURALIS (beauveria bassiana) <b>AB</b>	Pomme de terre, laitue, endive, choux, fraisier : lutte contre pucerons et autres insectes piqueurs (aleurodes, thrips, acariens).	1 l
MOVENTO (spirotetramat)	Fraisier (tarsonème à 1l/ha ou puceron/aleurode à 0.75 l/ha ; 2 trait. max) ; oignon, choux pommés (thrips) ; laitue, épinard (pucerons) ; choux fleurs et choux pommés (cécidomyies).	0.75 l
HERBICIDES	Usages : CULTURES + cible	Dose /ha
BOA (penoxsulam)	En post-levée des endives : stade 3 f à 6 f : DAR 120 j 2 fois 0.375 ou 3 fois 0.25.	0.25/ 0.375 l
BONALAN (benfluraline)	En pré-plantation : nouveau sur persil, laitue (frisée/ scarole. roquette), Pois et haricot (conserve) ; Maintien sur Endives ; ZNT de 50 m ; intérêt sur graminées et chénopodes (pas d'efficacité sur séneçon). Classé CMR (H351) : pas de mélange possible avec Kerb.	6 kg
LONTREL (clopyralid)	Epinard, feuilles de Bette (désherbage). Navet, rutabaga.	0.12 l 0.174 l
CENTIUM 36 CS (clomazone)	Nouveaux usages sur salsifis, navet.	0.15 l
AUTRES	Usages : CULTURES + cible	Dose /ha
RATRON GL (phosphore de zinc)	Lutte contre rongeurs : appâts à disposer dans les galeries (5 granulés par trou) ou dans des pièges pour préserver la faune non cible (ex bouteilles plastiques opaques : 100 g maxi).	2.5 kg
FLOCTER	Nouveaux usages sur laitues (chicorées scaroles, frisées, mâches, roquette) contre nématodes (homologué sur carotte, tomate, concombre).	80 kg

TPA= Traitement des Parties Aériennes

DVP = Dispositif Végétal Permanent (non réductible).

## Changement de conditions d'emploi :

<b>ADVISO DF</b> (metirame)	Re-homologué sur pomme de terre (mildiou) à 3 applications/culture contre 6 auparavant.
<b>SIGNUM</b> (boscalid + pyraclostrobine)	Chicorées, frisées et scarole : 1 traitement maxi désormais (2 auparavant) et DAR 21 j (contre 14).
<b>CENT 7</b> (isoxaben)	Ré-homologué sur oignon, ail, échalote : 2 l/ha en post-plantation uniquement, 1 traitement tous les 2 ans. Poireau (DAR 90 j) et endives (DAR 120 j) : stade 2 à 6 feuilles.
<b>LEGURAME LIQUIDE</b> (carbétamide)	Nouvelle dose : 6 l/ha contre 10 auparavant. Classé toxique, donc non mélangeable.
<b>KARATE K</b> (pyrimicarbe + lambda cyhalothrine)	Nouvellement classé H351 (susceptible de provoquer le cancer) : restrictions concernant les mélanges à prendre en compte : ne pas mélanger avec un autre produit H341, 351 ou 371.

## DEROGATIONS (AMM) 120 JOURS

**Rappel : une fois la date limite d'emploi passée, les produits concernés sont à ranger en PPNU, du moins s'ils ne disposent d'aucune autre AMM ou nouvelle dérogation sur vos cultures.**

**Nous vous tenons informés par FLASH et/ou SMS au fur et à mesure.**

AMM 120 JOURS 2018 – liste évolutive Liste sur <a href="http://agriculture.gouv.fr/">agriculture.gouv.fr/</a> Rechercher « 120 jours »	Dates début et fin d'AMM
<b>BENEVIA</b> (cyantraniliprole) / lutte contre la mouche sur fraisier	Du 21/11/17 au 21/03/18
<b>MOCAP 15 G</b> (ethoprophos) / lutte contre nématodes et ravageurs du sol sur POMME DE TERRE à la dose de 16 kg/ha en localisé dans la raie de plantation. DAR 80 j, DRE 48 h ; ZNT 5m. Interdit sur sol drainé. Très Toxique.	Du 19/02/18 au 19/05/18
<b>KARATE 0.4 G</b> (lambda-cyhalothrine) : lutte contre les ravageurs du sol sur OIGNON, ECHALOTE, POIREAU, OIGNON BLANC BOTTE à la dose de 15 kg/ha dans la raie de semis (plantation)	Du 21/03/18 au 18/7/18

## B- Les RETRAITS d'homologation en 2017-18 : Etat des lieux

### Retraits avec délai d'utilisation courant 2018 -2019

DLU (Date Limite d'Utilisation)

SPECIALITES et usages	Substances	DLU
AFALON 50 L (et autres spéc. linuron) : désherbage carotte, poireau...	Linuron	06/06/18
BASTA F1 : désherbage -> retrait toutes cultures	Glufosinate amm.	24/10/18
DECIS PROTECH : retrait sur épinard	Deltaméthrine	15/06/18
ETAMINE, PILOT : désherbage sur nb cultures légumières	Quizalofop ethyl	24/09/18
FORCE 1.5 G : retrait sur chou ; Extension d'usage refusée sur carotte, poireau	Tefluthrine	18/07/19
HIMALAYA 60 SG : anti-germinatif sur oignon	Hydrazide maléique	01/11/18
ROVRAL AQUA FLO / ROVRAL WG : retrait toutes cultures	Iprodione	05/06/18
PERGADO MZ PEPITE : retrait sur pomme de terre (mildiou)	Mandi. +mancozèbe	23/02/19
MONCEREN L : retrait sur laitue et sur pomme de terre (trempage)	Pencycuron	24/07/18
HORIZON EW, BALMORA : retrait sur cultures légumières	Tebuconazole	28/09/18
SYSTHANE 20 EW : retrait sur artichaut, carottes, melon (maintenu sur concombre (courgettes) et fraisier)	Myclobutanil	10/09/18

### Retraits effectifs : produits à classer en PPNU

OCTAVE (Prochloraze Mn)	Traitement des plants échalote, ail	15/11/17
NURELLE D 550, PATTON (chlorpyriphos ethyl)	Insecticide sur chou	01/09/17
RHODAX (fosetyl al)	Fongicide retiré sur laitue, mâche, artichaut	17/06/17
PROPLANT (propamocarbe)	Traitement des racines d'endives	27/10/16

**Une fois passée la DLU : Date limite d'Utilisation, ces produits deviennent PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisables** (stockés à l'écart dans votre local phyto en attente de collecte)

**Ces listes ne sont pas exhaustives :**

FAITES REGULIEREMENT L'INVENTAIRE DE VOS PRODUITS (NOM COMPLET)